DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

<u>Présents</u>: BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ C. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Absent : SOULIE C.

Procurations: GALZY Isabelle à FOREZ Daniel / GROUSSET Emilie à BOUTES Francis

Secrétaire de séance : LOPEZ Chantal

04/2022 - Mise à disposition service extérieur urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de palier à un accroissement de travail au niveau de l'urbanisme sur la commune de ROQUESSELS, il y aurait lieu de recourir à un service extérieur pour assurer, dans le respect des délais légaux, l'enregistrement et le traitement des autorisations d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable de Travaux, Permis de Construire, Permis d'Aménager, traitement Cart@ds...)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il propose de mettre à disposition de la Commune de ROQUESSELS, un adjoint administratif compétent dans le domaine de l'Urbanisme ainsi que l'environnement administratif nécessaire pour assurer ce service.

Monsieur le Maire souligne que cette mise à disposition de service extérieur pourrait se faire à raison de 4 heures / semaine pour un coût forfaitaire de 1 300 € net /trimestre.

Il dépose sur le bureau de l'Assemblée, le projet de convention à passer entre la commune de ROQUESSELS et la commune de GABIAN et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE la mise à disposition du service extérieur proposé par la Commune de Gabian pour 25 h/mois pour un coût forfaitaire de 1 300 € net /trimestre à compter du 01 février 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition entre la commune de Roquessels et la commune de Gabian et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire BOUTES France